SOGECLAIR

Société Anonyme au capital de 3 098 035 euros. Siège social : 7, avenue Albert Durand, 31700 Blagnac. 335 218 269 R.C.S. Toulouse.

Blagnac, le 9 juin 2021, 13 h 50

Résultat de l'option de paiement du dividende 2020 en actions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 12 mai 2021 a approuvé le dividende au titre de l'exercice 2020 d'un montant de 0,90 euro brut par action assorti d'une option pour le paiement de la totalité du dividende en actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 16,48 euros. Ce prix correspond à 90 % de la moyenne des cours de clôture cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende et arrondi à deux décimales après la virgule au centième supérieur.

La période d'option pour le paiement du dividende en actions était ouverte du 21 mai 2021 au 4 juin 2021 inclus.

A la clôture de cette période, les droits exercés en faveur du paiement du dividende en actions se traduisent par la création de 106 866 actions ordinaires nouvelles SOGECLAIR (représentant près de 3,45 % du capital social sur la base du capital social avant la présente émission) dont le règlement-livraison et l'admission sur le marché Euronext Paris interviendront le 10 juin 2021.

Ces actions nouvelles, qui portent jouissance immédiate, sont immédiatement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de SOGECLAIR. A l'issue de l'opération, le capital social est ainsi composé de 3 204 901 actions.

Le montant du solde du dividende au titre de l'exercice 2020 à verser en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions sera payé à compter du 10 juin 2021.